



Virements accidentels, cela peut-il se retourner contre moi ?

Par **Stephanie13100**, le **14/01/2011** à **13:24**

Bonjour,rrnrJe suis étudiante, et dernièrement j'ai reçu un virement sur mon compte en banque de la part de la MGEN, alors qu'il est évident, que je n'ai aucun lien avec eux.rnJ'ai insisté par téléphone pour régler ce problème, j'ai eu d'innombrables personnes et bureaux différents en ligne, chacun se rejetait la responsabilité l'uns sur l'autre.rnJ'ai quand même fini par recevoir un e-mail de la part d'un conseiller à qui j'ai pu expliquer que cet argent n'était pas à moi et que je ne voulais absolument pas le garder, je lui ai fait part de mon relevé de compte pour le lui montrer, et afin qu'elle puisse reprendre cet argent.rnQuelques jours plus tard, je m'aperçois que la MGEN m'a de nouveau versé de l'argent...rrnrJ'ai de nouveau fait parvenir mon inquiétude à ce conseiller.rnLes frais d'appels téléphoniques commencent à être conséquents... j'avoue que j'aimerais que ce problème se résolve rapidement.rnrnEst-il possible que je vienne à avoir des problèmes à cause de cet argent ? la MGEN ou je ne sait quel autre organisme peut-il me reprocher d'avoir gardé cet argent ? (alors que je fais tout pour qu'il soit repris..)rrnrJ'avoue qu'avec tous les problèmes que l'on peut rencontrer à l'heure actuelle à cause de l'argent même dans les situations où les gens font preuve de bonne foi, je m'inquiète un peu, à 21 ans j'ai autre chose à faire que d'avoir des ennuis de cet ordre là...rrnrMerci beaucoup

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:01**

N'appellez plus. Envoyez une LRAR à la banque indiquant que vous recevez des virements qui manifestement ne sont pas à vous.rnLaissez cet argent sur votre compte, ne l'utilisez pas, il peut être retiré de votre compte à tout moment.

Par **Stephanie13100**, le **14/01/2011** à **14:15**

Très bien, je vous remercie

Par **Tisuisse**, le **14/01/2011** à **14:35**

Bonjour Stephanie13100,rnrnAdressez aussi une LR/AR à la MGEN de votre département pour leur signaler cette anomalie, laquelle est certainement due à une erreur de saisie informatique, afin qu'ils fassent des recherches et rectifient leur erreur.

Par **mimi493**, le **16/01/2011** à **23:29**

Ce n'est pas à la victime de l'erreur d'engager autant de frais quand même, qui va lui rembourser les LRAR ?

Par **Tisuisse**, le **16/01/2011** à **23:32**

Si elle veut éviter des problèmes dans le cadre de le "répétition de l'indu", si mais elle peut demander à la MGEN d'être rembourser de ses frais de LR, bien entendu.